



## j'ai actuellement une cession sur mon salaire faite par une banq

Par **brunob25**, le **18/07/2011** à **14:24**

bonjours j'ai actuellement une cession sur salaire que j'ai conctaté par une maison de rachat de credit .pour un rachat de credit de 1950 euro on me preleve 267 euro par mois pendant 110mois.mon salaire nette etant de 1680 euro et n'ayant que mon salaire pour et ma femme qui ne touche rien,si je fait le calcul de se que l'on me preleve par rapport a se que je doit on vois qu'il y a une sacrée difference pourriez vous me dire si je peut faire appelle?

Par **001**, le **17/08/2011** à **09:47**

bonjour,  
si vous avez accordé la cession sur votre rémunération par contrat, rien n'est contestable. elle peut etre suspendue en cas de surendettement.